

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DESC	Date	7 mars 2024
Numéro	24.130	Heure	16h09

**Auteur-e(-s) :** Olivier Beroud

**Titre :** La surveillance en milieu carcéral se privatise-t-elle ?

**Contenu** (questions posées au Conseil d'État) :

Il semblerait que l'État ait de plus en plus recours aux entreprises de sécurité privées afin d'effectuer de la surveillance et des transferts dans le milieu carcéral. Nous prions le Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure envisage-t-il le recours aux entreprises de sécurité privées pour les tâches régaliennes ?
2. Un tel recours n'est-il pas révélateur d'une sous-dotation des effectifs sécuritaires nécessaires ?
3. Le Conseil d'État a-t-il l'assurance que les agent-e-s d'entreprises privées présent-e-s dans le milieu carcéral ont reçu les formations nécessaires ?
4. L'engagement sporadique d'entreprises privées dans le milieu carcéral provoque-t-il une diminution des coûts pour l'État ?
5. L'engagement d'entreprises privées concerne-t-il uniquement le milieu carcéral ou s'étend-il également aux commissariats de police pour de la surveillance et/ou des transferts ?

**Développement** (commentaire aux questions) :

Nous avons appris que, le 24 janvier 2024, un détenu a réussi à prendre la fuite lors de son transfert à la prison de Porrentruy effectué par une entreprise de sécurité privée. Le 17 décembre 2023, un autre détenu réussissait à s'évader de l'hôpital de Pourtalès, alors qu'il était sous la garde d'une entreprise de sécurité privée. Nous rappellerons enfin le procès qu'a récemment perdu une entreprise de sécurité privée en charge du centre de requérant-e-s de Boudry, lors de la mise en danger de la vie d'un requérant.

Il est de plus en plus souvent constaté que l'État a recours à des entreprises privées dans le milieu carcéral afin d'effectuer des tâches ordinaires, plus spécifiquement pour de la surveillance et des transferts de détenu-e-s. Le milieu pénitencier est un milieu particulier où les hommes et les femmes qui y travaillent doivent démontrer des capacités spécifiques et pointues. Certain-e-s député-e-s éprouvent de vives inquiétudes quant à la direction donnée par le Conseil d'État à avoir de plus en plus recours à ces entreprises privées.

**Souhait d'une réponse écrite :** NON

**Demande d'urgence :** NON

**Auteur-e ou premier-ère signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Olivier Beroud

Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :
Barbara Blanc	Sarah Blum	Jean-Marie Rotzer
Marc Faton	Céline Barrelet	Stéphanie Skartsounis
Aurélié Gressot	Adriana Ioset	